

dette partagée que dit la loi

Par caramel58, le 03/11/2019 à 20:19

bonjour

ma fille a cosigné le contrat de logement avec son petit ami de l'époque celui ci ne payait pas le loyer ma fille ce qui est normal c'est retrouvée à payer la moitié de la dette mais par la suite son ami a monté un dossier de surrendettement qui a été accepté et le huissier demande à ma fille de payer sa part plus celle de son ami

a t-il le droit d'agir ainsi .merci de votre réponse

Par Visiteur, le 03/11/2019 à 21:08

Bonjour

Malheureusement pour vous, oui, un créancier veut récupérer son dû et se retourne vers l'autre co-engagé.

Par P.M., le 03/11/2019 à 22:26

Bonjour,

Il faudrait savoir si la colocataire habite toujours le logement et quand a été signé le bail, ainsi que s'il comporte une clause de solidarité...

Je vous propose ce dossier...